

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 28 octobre 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 19/10/2016

L'an deux mille seize et le vingt-huit octobre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES

Présents : 15

Dont Présents non
votants : 0

Présents : Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Francine MARTY, Kléber MESQUIDA, Alain MOULY, Martine OLMOS, Yves ROBIN

Représentés : 3

Votants: 18
Pour: 18

Représentés: Daniel GALTIER par Jean ARCAS, Martine GIL par Norbert ETIENNE, Bernard VIDAL par Francis BOUTES

Contre: 0

Présents non votants :

Abstentions: 0

Excusés: Michaël ANDERS, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Gilbert LEPETITCORPS, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Philippe VIDAL, Jean-Noël BADENAS

Absents:

Objet: Décision modificative n° 4

Afin d'ajuster les comptes, il convient d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6261	Frais d'affranchissement	-4756.00	
6812 (042)	Dot. amort. et prov. Charges à répartir	4756.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et de l'autoriser à signer tous documents relevant de cette décision.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir en délibérer.

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical accepte de voter les transferts de crédits indiqués ci-dessus et autorise le Président à signer tous documents relevant de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb, le 28 octobre 2016.

Le Président,
Francis BOUTES


